

REGLEMENT DE L'INTERNAT 2017 – 2018

Vivre ensemble à l'internat !

L'accueil à l'internat n'est pas de droit. La vie en son sein exige de chacun un minimum de contrainte. Tout sera mis en œuvre afin de la rendre agréable. Cependant, la mesure d'exclusion sera prise à l'encontre de ceux qui de façon grave ou répétée provoqueraient le désordre.

L'écoute, le respect, la tolérance de la part de chacun contribuent à rendre la vie plus agréable pour tous.

Les horaires

- 07h00	Lever
- 08h00	Petit déjeuner et fermeture des chambres
- 08h30	Début de cours
- 18h00	Fin des cours
- 18h45	Repas
- 20h00	Retour dans les chambres

RAPPELS : L'accès aux chambres est libre mais aucune sortie n'est autorisée après 20H, l'apprenti sera sévèrement sanctionné en cas de non-respect de cette règle.

Une participation de tous...

- Les chambres sont rangées tous les matins : les lits doivent être faits, les vêtements rangés dans l'armoire.
- Le matin du départ en week-end, les draps doivent être pris pour être lavés et les couvertures ou les couettes doivent être pliées sur le lit.
- Le ménage est effectué régulièrement.
- Pour la propreté des lieux de vie (couloirs, réfectoire, salle de jeux...) la responsabilité de chaque interne est sollicitée ; de plus une participation ponctuelle sera demandée (un roulement est établi)

Sorties des apprentis

- Ils sont autorisés à sortir seuls le soir après 18H, le retour au centre se fait à 20H précise et 22H le jeudi.
- Durant la semaine, l'apprenti (même majeur) doit signaler tout départ ou absence par écrit au secrétariat sous peine n'une sanction.
- Il est formellement interdit de recevoir des visites à l'internat sous peine de **sanction**.

Objets personnels et responsabilité

- Pour éviter tout désagrément, veillez à ce que les affaires d'internat de l'apprenti soient protégées (sac et armoire). De plus, il est recommandé d'éviter les échanges de vêtements entre camarades et d'être vigilant sur l'appartenance des effets personnels ramenés à la maison.
- En cas de perte d'argent ou d'objets, le centre n'est pas responsable. Il est demandé aux apprentis de ne pas détenir une somme importante ou des objets de valeur.
- Tous les apprentis doivent veiller à respecter la propreté des lieux et le matériel du centre. Leurs familles sont pécuniairement responsables des dégradations éventuelles.

SECURITE

- Nous insistons sur le fait que chaque apprenti est autonome et responsable de ses actes.
- Il est interdit de fumer dans les chambres et sur le balcon.
- En cas de problème le délégué de l'internat doit contacter la personne référente au 05.65.30.37.70 et attendre les consignes, ne surtout pas quitter l'internat.
- **EVACUATION : Si l'alarme incendie vient à se déclencher, chaque apprenti est prié d'évacuer le bâtiment conformément aux consignes données en début d'année, se rendre au lieu de rassemblement (le parking) situé devant le bâtiment et attendre la personne responsable de l'internat.**

TROUSSEAU

L'apprenti doit penser à apporter :

- Un traversin, une couette ou une couverture, 1 drap house, une alèse pour lit de (90/180)
- Des vêtements suffisants pour la semaine (prévoir quelques cintres) et des chaussons.
- Un nécessaire de toilette complet (peigne, brosse, savonnette, brosse à dents...)
- 1 cadenas pour l'armoire et un pour la valise.

Nom de l'apprenti:.....Classe :.....

Vu et pris connaissance, je m'engage à respecter le règlement intérieur du centre :

Date et Signature de l'apprenti

Date et signature de la famille

Un exemplaire est à conserver par la famille et l'autre à retourner avant le 15 août 2017